

Annexe 3 : second courriel 2 mai 2018

De: **alain zanardo** <zanardoalain@gmail.com>

Objet: Devenirs de la ferme familiale rue de Francounette.
communederoquefort.47@wanadoo.fr

Date: 2 mai 2018 à 06:44

Objet: Devenirs de la ferme familiale rue de Francounette

Monsieur le Maire,

Voici un résumé de la réunion du lundi 30 avril générée par mon précédent courriel concernant l'installation d'un mobil home devant abriter une des 3 permacultrices susceptibles de reprendre la ferme familiale et notamment assumer les prochaines récoltes de framboises, figues, noix,

Nous étions 5 présents à cette réunion.

Le nouveau PLUI destine cette ferme à des constructions de maisons au plus tôt et avant les 14 années de validité de ce PLUI.

Cette destinée ne correspond pas à nos attentes familiales.

Quelles sont elles ?

1) le maintien de la ferme tant que notre mère agricultrice à la retraite est de notre monde.

Sa volonté est de rester dans son lieu de labeur jusqu'à la fin et nous nous sommes engagés dans ce sens.

2) selon son exemple je souhaite en faire de même ; depuis mes 10 ans j'œuvre dans cette ferme au gré de mes études, missions et voyages.

3) politiquement la disparition des fermes dans notre pays est un déchirement ; il risque de payer cher cette perte massive et rapide de nos petites exploitations.

Mon projet est de créer 3 microfermes pédagogiques en permaculture, ventes directes et réserves de biodiversités. Notre pays peut et doit accueillir 1 million de microfermes dans les 2 décennies qui viennent. Soyons précurseurs !

Certes la Commune a investi en infrastructures nécessaires à l'urbanisation de cette ferme mais mon projet ne fait que sursoir et n'altère en rien ces potentialités !

La qualité de vie de notre voisinage est améliorée par le maintien et l'adaptation de l'activité agricole.

Ce sont 3 emplois qui sont retrouvés sur ces 2ha.

Nous avons abordé les moyens coercitifs en faveur de l'urbanisation.

Leur chiffrage est une donnée tangible à connaître ; pourriez vous les faire estimer ?

Idem pour le déclassement de cette zone.

Enfin le projet d'urbanisation globale pourrait être infléchi par l'installation de 3 à 6 logements HLM destinés à des bénéficiaires désireux de s'essayer dans la permaculture après une formation professionnelle adéquate et une pratique personnelle sur 1000m² entourant leur logement.

Si les projets du type Ferme d'Avenir reçoivent un écho politique favorable il sera utile d'avoir des gens formés et expérimentés.

La construction d'HLM se fait encore dans des lieux sans activités possibles.

Construisons des logements sociaux liés aux projets professionnels des ayants droit volontaires.

Un logement social coûte 170 000€ ; pour une micro ferme il faut 50 000 € dès lors que l'habitat est dit léger.

En conclusion je renouvelle ma demande de moratoire pour les 3 années nécessaires à la validation d'une installation. Il s'agit de créer 3 logements légers et d'installer des serres chapelles pour la production de plans.

PS un camping à la ferme est envisagé et s'il fonctionne il pourrait évoluer vers un camping agricole en installant une douzaine de gîtes en bois au milieu des cultures pérennes et annuelles.

Ce qui est une forme d'urbanisation !